Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_027-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-027 - ÉLUS – Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Voirie de l'Est de Vannes (SIVEV)

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	25	15	pour : contre :	23 6	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 01 avril 2026
L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Patricia BUSNEL a donné pouvoir à Jocelyne DARDEVET, Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Stéphane KEROUAULT, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Eric MAHE

Absence : Patricia BUSNEL, Paulette LAMBERT, Yvan LE NEVE, Gérard LELOUP

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU Les statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie de l'Est de Vannes (SIVEV), dont est membre la commune de Surzur, qui précisent que « le Syndicat est administré par un Comité au sein duquel chaque commune adhérente est représentée par deux délégués élus par le Conseil Municipal » ;

CONSIDÉRANT L'intérêt pour la commune de Surzur de participer aux missions assurées par le SIVEV, à savoir l'élagage, le débroussaillage des bas-côtés, le désherbage et l'entretien de la voirie, au même titre que les autres communes

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_027-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

membres (Theix-Noyalo, Tréffléan, Le Hézo, La Trinité-Surzur, Monterblanc, Saint-Nolff, Séné) ;

CONSIDÉRANT La nécessité de désigner les deux délégués appelés à représenter la commune au sein de ce syndicat ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret, toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à par 23 votes pour et 6 votes contre *(Chantal CHARRERON, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI et Eric MAHE avec pouvoir)*

DÉSIGNE, les deux délégués suivants pour représenter la commune de Surzur au sein du Syndicat Intercommunal de Voirie de l'Est de Vannes (SIVEV) ;

- Madame Noëlle CHENOT
- Monsieur Jean-Paul LE BIHAN

DIT que la présente délibération sera transmise au Président du Syndicat Intercommunal de Voirie de l'Est de Vannes ;

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 08 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/04/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	Vincent TANGUY